

CONVENTION D'ADHESION au réseau de gestionnaires de zones humides sur le territoire Périgord-Limousin

Entre

Nom :

Adresse :



et

M. le Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin



La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 00

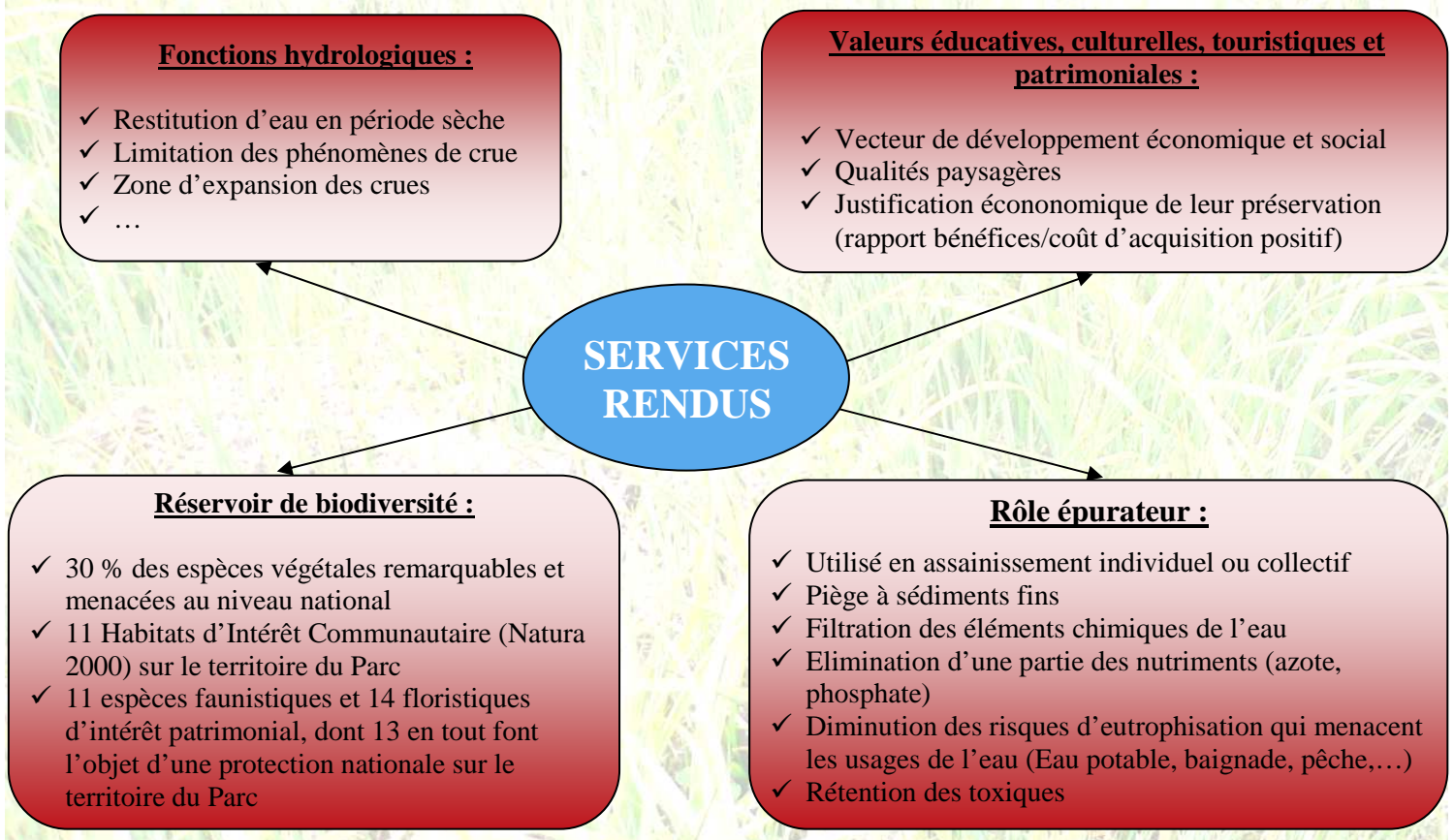


Contexte

Les zones humides sont des milieux singuliers, qui se définissent comme des zones de transition entre les espaces terrestres et aquatiques. Ils comptent parmi les milieux naturels les plus riches du monde et jouent de multiples rôles qui sont bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité.

De manière à mieux appréhender ces milieux complexes à l'échelle de son territoire, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a engagé en 2005, un inventaire des zones humides sur les 78 communes de son territoire. Cette étude a permis de mettre en évidence une grande disparité de superficie et de diversité des zones humides sur l'ensemble de son territoire, en fonction des différents secteurs géographiques, et notamment entre les parties sédimentaires et granitiques. Au final, seulement 2,54 % du territoire du Parc est couvert par ces milieux humides, soit environ 4 700 ha. Avec plus de la moitié des zones humides représentées par des jonçaias ou des prairies humides pâturées ou fauchées, il apparaît que les milieux humides du territoire font majoritairement l'objet d'une valorisation socio-économique directe au travers de l'activité agricole. De faible superficie (en moyenne 0,44 ha), mais d'une relative densité, ce réseau de micro-zones humides qui est situé en tête de trois grands bassins versants, joue un rôle de « château d'eau » et garantit la pérennité de la ressource en eau, notamment pour les utilisateurs à l'aval. D'autre part, leur diversité écologique en fait une richesse et un atout patrimonial majeur pour le Parc. **Pour toutes ces raisons, le Parc a inscrit dans sa nouvelle charte, comme axe majeur et incontournable pour l'attractivité et le développement de son territoire, la préservation et la gestion durable des zones humides.**

Dans un cadre global de reconquête des zones humides à l'échelon national et en adéquation avec ses volontés et sa politique de préservation des milieux humides, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a signé avec l'agence de l'eau Adour-Garonne une convention visant à la mise en place d'une cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides sur le territoire du Parc. Cette cellule est un outil qui a pour principaux objectifs : d'apporter des conseils techniques auprès de gestionnaires et propriétaires de zones humides, de réaliser des actions d'animation, de sensibilisation et de communication autour de cette problématique et de mobiliser un réseau de gestionnaires de zones humides à l'échelle du territoire. Ce dernier point, qui donne tout son sens à cette convention, tient un rôle prépondérant pour atteindre les objectifs liés à la préservation de ces milieux. **En effet, par la signature de cette convention, vous devenez acteur de la préservation de vos zones humides et, garant du patrimoine exceptionnellement riche, pour diverses raisons, qui nous a été légué et qu'il est vital que nous transmettions aux générations futures. Pour s'en persuader, il est juste nécessaire de rappeler quelques fonctions et rôles primordiaux joués par ces milieux :**



Engagement de la CATZH Périgord-Limousin

Par la signature de la présente convention, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Périgord-Limousin s'engage **gratuitement** à :

- ✓ Réaliser un diagnostic du site afin de découvrir ou mettre en lumière l'intérêt de la zone humide (hydrologique, faunistique, floristique, ...);
- ✓ Vous rendre un document de gestion présentant le diagnostic du site et énonçant les principes de gestion s'appliquant à la zone humide;
- ✓ Vous faire bénéficier des expériences engrangées par ce réseau de gestionnaires de milieux humides et des contacts acquis auprès de différents partenaires dans l'objectif de faire aboutir vos projets;
- ✓ Vous assister dans le montage de dossiers administratifs relatifs à la bonne gestion de ces milieux (demandes de subventions, ...);
- ✓ Faire un suivi de travaux ou apporter un appui technique à leur réalisation dans le cadre d'interventions programmées en collaboration;
- ✓ Effectuer un bilan annuel sur la gestion de votre site;
- ✓ Répondre à vos sollicitations dans le cadre de cette convention;
- ✓ Mettre à votre disposition des documents (plaquettes d'information, fascicules) facilitant une meilleure prise en compte des milieux humides;
- ✓ Vous informer et inviter à des réunions techniques;
- ✓ Réaliser des visites techniques sur demande.

Vos engagements

- ✓ Ne pas avoir recours aux pratiques de gestion destructrices du milieu : drainage, assèchement, modification de l'alimentation en eau, remblaiement ou déblaiement, modification de l'usage du sol (boisement, maïs, ...) et méthodes culturales impactantes (utilisation de produits phytosanitaires, fertilisation organique ou minérale, labour);
- ✓ Préserver les zones humides qui font l'objet de la souscription à cette convention et figurant sur la carte en annexe;
- ✓ Respecter les préconisations du document de gestion du site, que vous aurez défini conjointement avec la CATZH Périgord-Limousin;
- ✓ Consulter la CATZH Périgord-Limousin pour obtenir son aide dans l'élaboration de projets sur le site.

Durée et dénonciation de la convention :

- La présente convention est valable pour une durée de un an à compter de la date de la signature. Elle est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

- L'une ou l'autre des deux parties a la possibilité de dénoncer la convention si un des signataires ne respecte pas les engagements sus-visés.

Les personnes soussignées, déclarent avoir pris connaissance des termes de la présente convention, et s'engagent à mettre en œuvre les différentes dispositions de ce document.

Fait en deux exemplaires, à

, le

L'adhérent

L'animateur de la CATZH Périgord-limousin
Son représentant, le Président du
PNR Périgord-Limousin



Zones Humides
Périgord-Limousin

Contact :

Guillaume DEYZAC
Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
La Barde
24450 La Coquille
Tél : 05 53 55 36 07
Fax : 05 53 55 36 01
Mail : g.deyzac@pnrpl.com